



Régusse

en Provence

Bulletin municipal • 2025



SOMMAIRE

L'ÉDITO.....	3
ÉTAT CIVIL.....	5
DOSSIER : BILAN.....	6
CULTURE ET PATRIMOINE.....	12
ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	14

ENFANCE - JEUNESSE ET SPORT.....	16
CADRE DE VIE, ANIMATIONS ET ASSOCIATIONS.....	18
AGENDA.....	24
VIVRE ENSEMBLE.....	22
TRIBUNE.....	27

NUMÉROS UTILES

Urgence.....	112
Pompiers.....	18
SAMU.....	15
Gendarmerie.....	17
GENDARMERIE AUPS.....	04-98-10-21-95
Accueil : Mardi, Jeudi & Samedi	

POLICE MUNICIPALE	04-12-05-27-70
Véronique MICHELET.....	06-65-70-41-39
Rémi FLANDIN.....	06-20-42-78-43
(Garde champêtre)	
Robert GUARESE (ASVP)	

MÉDECINS	
Alain FRENDU.....	04-94-70-16-25
.....	06-07-05-37-52
Rick ANDRAOS.....	04-94-70-77-07

INFIRMIERS (ÈRES)	
Corinne AUFFREDOU.....	06-21-70-86-62
Driss BENDAIF.....	06-69-68-50-29
Amandine BOIVIN.....	06-60-98-41-97
Stéphanie MIALANE.....	06-81-47-03-00
Thomas SORIA.....	06-69-68-50-29

KINÉSITHÉRAPEUTE	
Valentin DEBEDA.....	06-25-86-30-12

OSTÉOPATHES	
Chloé DAHER.....	06-80-95-43-82
Baptiste BACCI.....	06-49-01-93-43

ORTOPHONISTE	
Camille QUENEUTE.....	07-83-21-55-21

PHARMACIE DES MOULINS...04-94-76-24-66
Du lundi au vendredi : 9h00 - 12h30/15h00-19h00
Le samedi : 9h00 - 12h30

HYPNOTHÉRAPEUTE
Nicolas GOLSTRICH..... 06-29-94-19-23

SONOTHÉRAPIE - REIKI
Florence AVENEL..... 06-04-52-41-46

PSYCHOLOGUE
Roxane DE FILIPPI..... 07-56-95-76-79

TAXI
Véronique et Philippe..... 06-15-53-61-70
Taxi templiers Régusse..... 07-78-70-56-20

Informations Tourisme..... 04-94-70-19-01
Bibliothèque Municipale..... 04-94-70-94-68

École élémentaire..... 04-94-60-15-37
École maternelle..... 04-94-67-79-68
Cantine scolaire..... 04-94-85-14-95
Crèche..... 04-94-70-83-52

Camping de Régusse..... 04-94-70-17-95
Déchetterie..... 06-67-06-75-40
La Poste..... 04-94-70-16-35

Centre Antipoison..... 04-91-75-25-25
Centre hospitalier
De Draguignan..... 04-94-60-50-00
Enfance en danger..... 119
Personnes déficientes Auditives..... 114
Alerte attentat - Alerte enlèvement..... 197



MAIRIE DE RÉGUSSE

Cours Alexandre Gariel
83630 Régusse
Tél. : 04 94 70 16 23 - Site : <https://mairie-regusse83.fr>
Retrouvez toute l'information en temps réel sur notre borne interactive devant la mairie ou sur le site : <https://regusse.hallmycity.fr>

Directrice de la publication : Mme Renée Jeanneret
Imprimeur : Exaprint
Rédaction : Bibliothèque et mairie
Photos : Mairie de Régusse, CCLGV, Régusse tourisme



L'ÉDITO

Un Regard sur l'Avenir de Notre Commune

Chères Régussoises, chers Régussois,

Ce bulletin municipal nous offre l'opportunité de dresser un bilan des défis et des opportunités auxquels notre commune est confrontée. Malheureusement, certains projets essentiels à notre développement ont été compromis par des décisions politiques discutables. Il est temps de remettre notre commune sur la voie du progrès et de l'unité, en privilégiant le bon sens et en rétablissant certains faits.

Ce bulletin municipal a pour objectif de vous présenter le travail accompli au cours de cette mandature et de vous informer et vous sensibiliser aux enjeux actuels de notre commune.

L'année écoulée a été marquée par des défis significatifs et de nombreuses turbulences : entre suspense, revirements de situation, et même des périodes où nous avons été privés de budget, de délégations et de subventions, la réalisation des projets pour les Régussoises et les Régussois s'est avérée particulièrement ardue voire abrogée.

Pour rappel :

Ma mandature a débuté en octobre 2020 dans un contexte exceptionnel de la pandémie de Covid-19, qui a touché le monde entier avec des répercussions majeures sur l'économie et les activités quotidiennes.

Ce contexte a eu un impact sur nos projets, nous obligeant à réévaluer nos priorités pour faire face à l'urgence sanitaire, ce qui a retardé certains projets d'investissement.

Cependant les projets en phase de préparation et planification ont été reportés et démarrés dès la fin du confinement.

Malgré les difficultés posées par la pandémie, nous avons tout mis en œuvre pour maintenir les activités essentielles et préparer la reprise dès 2021.

Après trois années de travail, je vous laisse apprécier dans ce bulletin le nombre de réalisations accomplies.

Des élus d'opposition tournés vers les élections plutôt que vers l'avenir

Certains élus semblent plus préoccupés par les élections municipales de 2026 que par l'avenir de notre commune. Cette attitude compromet notre capacité à projeter notre territoire vers l'avenir et à répondre aux besoins de nos concitoyens.

Arguments :

- Vision à long Terme : Il est essentiel que nos élus adoptent une vision à long terme et collaborent pour le bien commun, plutôt que de se focaliser sur des intérêts personnels.

.../...

- Responsabilité : Les élus ont la responsabilité de prendre des décisions qui bénéficient à l'ensemble de la communauté, d'agir dans l'intérêt des habitants et non de se servir de leur mandat à des fins politiques.
- Risques : la mise en œuvre de certains projets prend du temps, reporter leur lancement engendre des surcoûts, la perte de subventions ou l'abandon d'opportunités.

Récupération politique et rejet du budget : une stratégie dangereuse

Le budget 2024 a été exécutoire par arrêté préfectoral sur les propositions émises par la Chambre Régionale des Comptes.

Il est important de rappeler que cette instance est indépendante et, par essence ne se positionne pas sur les projets politiques des élus locaux non engagés juridiquement ou financièrement.

C'est la seule raison pour laquelle la CRC n'a pas proposé au préfet de retenir les futures réalisations programmées par mon équipe, notamment le projet piscine.

Certains élus pensent récupérer à leur propre compte des projets qu'ils ont initialement refusé de voter, et rejettent le budget pour exister avant les municipales.

Cette stratégie pollue le débat public et compromet les services publics.

- Transparence et honnêteté : les décisions politiques doivent être prises dans la transparence et l'honnêteté, en tenant compte des intérêts de tous les citoyens.
- Stabilité des services publics : le rejet du budget met en péril la stabilité des services publics, affectant directement la qualité de vie des Régussoises et Régussois.
- Débat public : un débat public sain et constructif est essentiel pour la démocratie locale. Les manœuvres politiques négatives voire destructrices nuisent à cette dynamique et érodent la confiance des citoyens.

Conclusion : ensemble, construisons notre avenir

Chers concitoyens, il est temps de nous unir A NOUVEAU pour notre commune. Nous devons exiger de nos élus qu'ils travaillent dans l'intérêt général et non pour des convenances personnelles. Ensemble, nous pouvons surmonter ces défis et faire de notre commune un lieu où il fait bon vivre et prospérer.

Bien à vous.

Renée Jeanneret

Votre Maire



NAISSANCES



Bienvenue à notre nouveau pitchoun !

4/10 **BOURDON Eden, Laurent, Paul, Pierre**

Félicitations aux nouveaux mariés !

06/01 **CAURE Thierry / ARNAUDO Sylvie**
15/03 **BOUERI Franck / SINHASANI Sasirada**
08/06 **OLIVON Francis / HENROTTE Rachel**
29/06 **HORVATH Philippe / KOCZYK Katarzyna**
09/08 **FAVOTTI Jean-Michel / PACHOD Nathalie**
10/08 **CROIZARD Philippe / IMBERT Christelle**
16/08 **SOLER Robert / TERRY Véronique**
23/08 **RABERT Olivier / GOUJART Florence**
07/09 **MAJDOUB Hassan / CHOQUET Armelle**

MARIAGES



Ils nous ont quittés ...

DÉCÈS



01/02 **MASSEL Nicole ép. SAPPE**
02/02 **DALMASSO Jean**
05/02 **PACE Baptiste**
24/02 **MORYAN Françoise ép. PEDUZZI**
16/03 **ZUNINO Jeannette ép. TRUC**

07/03 **CASTILLO Alain**
25/03 **MARTIN Annie ép. WATTEBLED**
26/03 **GIANNINI Monique ép. GIFFONE**
27/04 **SABATIER Luc**
06/05 **TRIOLET Philippe**
20/05 **KIRILUK Jean**
20/06 **JOLY Monique ép. QUILLERIER**
03/07 **BOERO Gérard**
17/07 **RAYMOND-BERNARD Bernard**
25/08 **BANGUIO Rigobert**
02/09 **TANGUY Renée ép. POZZO DI BORGIO**
01/10 **DECLUSIN André**
18/10 **CARETTE Daniel**
19/10 **MOSCA Irène ép. AILHAUD**
28/10 **DIVIESTI Michel**
01/11 **MOME Loudmila ép. HABIC**



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Pour ce nouveau bulletin, j'ai souhaité dresser le bilan de notre mandature débutée en octobre 2020 à la suite de la démission du Conseil Municipal en place. Ces cinq années ont été marquées par des défis imprévus, notamment la pandémie de COVID-19, qui a considérablement ralenti nos projets en raison de l'arrêt temporaire des activités économiques et des entreprises. Cependant, dès 2022, nous avons su relancer nos initiatives avec détermination, et cette dernière année a vu la concrétisation de nombreux engagements pris en matière d'investissements pour notre commune.

Rétrospective des Actions et Projets depuis 2020

2020-2021 : GESTION DE LA CRISE SANITAIRE

- Mise en place de centres de dépistage et de vaccination.
- Soutien aux commerces locaux (exonération des redevances des terrasses) et aux associations pour faire face aux restrictions sanitaires.
- Organisation de services d'aide aux personnes vulnérables avec l'achat d'un véhicule pour permettre un déplacement de domicile à domicile aux personnes ne pouvant se déplacer c'est la « navette des seniors » sponsorisée par nos artisans et commerçants.
- Distribution des colis de Noël aux personnes de plus de 75 ans.
- Premières élections en juillet 2021 du Conseil Municipal des Jeunes composé de 17 Régussois qui ont proposé et réalisé de nombreuses actions (création d'un hôtel à insectes, actions de nettoyage du village, mise en place des fêtes halloween, participation aux cérémonies et commémorations diverses.



2022 : REPRISE DES PROJETS STRUCTURANTS

- Validation de l'étude complémentaire du schéma directeur des eaux pluviales au quartier du Peirard. Réunion avec les propriétaires pour programmer les tracés et engager les actes de servitudes pour permettre les travaux.
- Rénovation énergétique de l'école élémentaire, réfection du système de chauffage et remplacement des baies vitrées.
- Lancement de la deuxième phase des travaux de la piste multifonctions pour mettre en sécurité les piétons.
- Réfection du chemin Haut des Faïsses et la descente du parking de la poste.
- Restauration des 10 oratoires de notre commune.
- Réhabilitation de la fontaine de l'Aumade située en contrebas du GR 99 reliant Quinson à Artignosc sur le hameau de Villeneuve avec un aménagement de tables et bancs pour les randonneurs.
- Sécurisation du square enfants, achat de nouveaux jeux. Création d'une allée piétonne pour faire le lien entre le parking des écoles et le village.
- Recentrage des actions de la Police Municipale avec la suppression de la police pluri-communale. Installation d'un moniteur central et remplacement du PC de visualisation pour l'observation de plusieurs secteurs en simultané.
- Stationnement réorganisé sur le Cours Gariel pour plus de fonctionnalité.
- Mise en œuvre de programmes de soutien à l'éducation et renouvellement de son parc informatique (10 ordinateurs, 4 vidéo projecteurs, 5 lecteurs cd/dvd et 2 écrans de projection).



- Restauration scolaire, marché remporté par la société Provence Délices dans le respect de la Loi Egalim (circuits courts, produits bio, anti-gaspillage).
- Mise en place du dispositif « Cantine à 1 Euro » Etablissement d'une grille tarifaire calculée à partir du quotient familial (de 0,90 à 3,30 € le repas).
- Présence du Bus des Possibles sur la commune durant 6 mois en partenariat avec les Apprentis d'Auteuil pour permettre aux jeunes adultes de s'engager vers une solution professionnelle ou intégrer un circuit d'apprentissage.
- Achat de matériel de voirie (épareuse, camion, ...).
- Achat des illuminations de Noël.





RÉTROSPECTIVE DES ACTIONS ET PROJETS DEPUIS 2020

2023 : ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS



- Amélioration des infrastructures routières pour renforcer la sécurité : Ecluses décalées chemin Haut des Faïsses, réfection en tri-couche du chemin Sauveirons, du chemin du Peirard à la déchetterie et du chemin communal derrière Cifréo.
- Réaménagement des ronds-points des écoles, Frédéric Mistral et Clouos.
- Travaux réalisés sur le Pluvial avenue du Général de Gaulle et chemin de Gonce pour améliorer le rendement et prévenir les inondations.



- Implantation de 3 cellules sanitaires pour remplacer les toilettes publiques totalement vétustes (1 vers les services techniques, 1 à la descente du parking des boules et 1 en face des tennis).
- Lancement d'un programme de transition écologique, incluant l'installation de 18 panneaux solaires sur le toit de la salle des fêtes venant compléter ceux existants sur le toit des vestiaires de la piscine.

2024 : VERS UNE COMMUNE DURABLE ET INNOVANTE

- Passage en LED de l'éclairage public (479 points lumineux changés pour une **économie de 43%** sur la facture cette année. Il est envisagé l'installation d'armoires à adapter pour régler intensité et temps d'éclairage subventionnée en partie par le Symielec Var.
- Deux nouveaux logements dans l'ancienne mairie pour un montant de 183 936 € TTC dont une subvention du Département du Var.
- Rénovation des conduites d'eau potable : 800 m de linéaire avec la reprise des branchements jusqu'en limite de propriété avenue de Saint-Jean et avenue des Alpes et mise aux normes sanitaires.
- Changement des canalisations d'assainissement Cours Gariel.
- Réfection de la voirie (chemin de Cavillonne, Haut de St-Jean, les Paouves, mise en sécurité du Cours Gariel).
- Remplacement du sol de la cantine car **investir dans le cadre de vie de nos enfants est une priorité absolue.**
- Réseau du PLUVIAL au PEIRARD qui a démarré après moultes changements de tracés à la suite de refus de servitudes de certains propriétaires. Fin des travaux en mars 2025 pour un montant de 255 379 ,20 € TTC dont 80% subventionné par l'État.
- Rénovation du système de chauffage et de la climatisation de la mairie.
- Rénovation des menuiseries de l'école élémentaire.



2025 : CONCRÉTISATION DE NOS EFFORTS

- Continuer les travaux d'adduction d'eau potable Haut de Saint-Jean (avenue de Provence, avenue des Grives, et des Genêts) estimation de 360 000 € TTC.
- Reprise de l'assainissement clos San Ferdinand (40 000 €), Villeneuve et Flandine pour avoir des infrastructures fiables et durables. Estimation de 183 936 € TTC.
- Voirie : reprise du chemin de Marguerite de Trians, et aménagement des trottoirs à l'entrée du Cours Gariel.
- Mise en sécurité de la Salle des Fêtes avec la rénovation de la cuisine.



- Achat d'un nouveau véhicule pour la Police Municipale.
- Remplacement d'agrès aux écoles et au parc d'enfants.
- Réfection de la toiture à l'école primaire à la suite des intempéries.
- Réfection du toit de la salle féodale.
- Projet de parking d'ombrières avec bornes de recharge et développement du photovoltaïque en toiture sur les bâtiments communaux.



NOTE D'INFORMATION

COMMENT ACCEPTER ... ?

Que l'on puisse rejeter la rénovation de la Piscine Municipale ; une opportunité manquée !

Malgré notre volonté de rénover la piscine pour offrir un espace aquatique moderne et sécurisé, visant à réduire la consommation d'eau et d'énergie, le nouveau bloc d'opposition n'a pas soutenu le projet et nos demandes de subventions nécessaires à sa réalisation, malgré leur souhait affiché de remise en état. Ce projet était soutenu par l'Etat, le Département, la Région et la CCLGV, contrairement à ce que certains prétendent pour se défaire.

Ce projet tant attendu par les habitants aurait pourtant apporté de nombreux bénéfices à notre commune :

- En termes d'Education : la piscine aurait été un outil pédagogique précieux pour l'apprentissage de la natation et la sensibilisation à la sécurité aquatique.
- En termes d'Attractivité : ce projet aurait renforcé l'attractivité de notre commune, attirant de nouvelles familles et contribuant à la vitalité de notre territoire.
- En termes de Bien-être et Santé : une piscine municipale aurait offert un espace de loisirs et de sport accessible à tous, favorisant la santé et le bien-être des habitants.

Le projet piscine, nécessitait une mise aux normes générales de l'ensemble du bâtiment.

À cause de l'abandon du projet piscine, la salle des fêtes a dû être fermée pour nécessité de mise en conformité aux normes en vigueur.

En effet, la salle des fêtes et la piscine constitue un seul bâtiment correspondant à une seule et même entité, appelé ERP (Etablissement Recevant du Public), et ne sont pas séparées par un mur.

... / ...



NOTE D'INFORMATION (suite)

Cela signifie que toute la structure doit être mise aux normes électriques, pas seulement une partie.

En ce sens, la Municipalité a été dans l'obligation de fermer la Salle des Fêtes en attendant les travaux pour mettre l'ensemble du bâtiment aux normes électriques.

La cuisine sera également réhabilitée pour permettre aux associations et particuliers de bénéficier d'une cuisine entièrement rénovée.

COMMENT ACCEPTER ... ?

Que l'on puisse anéantir le PLU, soit 14 ans de travail compromis par un vote contestataire :

Document stratégique qui définit les orientations d'aménagement et d'urbanisme de notre commune. Après 14 ans de travail acharné, et 9 réunions avec les élus, organisées depuis le début de ma mandature, le PLU a été validé à la majorité par le Conseil Municipal en juin 2023, puis rejeté en 2024 en majorité par la nouvelle opposition sans nouveaux arguments après de nouvelles réunions d'échanges en présence du Cabinet Bégéat et du Directeur adjoint de la DDTM. Sans oublier la réunion publique où chaque citoyen a eu l'opportunité de s'informer et de s'exprimer sur ce dossier, leurs remarques ont été intégrées dans le futur document d'urbanisme. Ce vote contestataire compromet gravement le développement économique et urbain de notre commune.

POURQUOI UN PLU ?

→ **Pour plus de stabilité économique :** un PLU approuvé aurait attiré de nouveaux investisseurs et entreprises, créant ainsi des emplois et dynamisant notre économie locale.

En 2026, était prévu par la CCLGV l'aménagement de la zone artisanale de Régusse sous réserve que la commune ait approuvé son PLU. D'ores et déjà des demandes de lots ont été formulées.

→ **Pour une meilleure qualité de vie et maîtrise de l'urbanisation :** un urbanisme bien pensé améliore la qualité de vie des habitants. Le mérite du PLU est d'avoir une vision plus globale des zones à bâtir et de l'aménagement du territoire. Un PLU se révisé et évolue et il est toujours plus facile de le modifier plutôt que de repartir d'une page blanche.

→ **Pour le respect du travail collectif :** ce vote contestataire nie les efforts de nombreux élus, techniciens et citoyens qui ont travaillé pendant 14 ans pour élaborer ce PLU qui a coûté aux contribuables 81 542,87 euros !

CONSÉQUENCES :

1. En restant au RNU, il n'y a pas de vision globale des zones à bâtir, pas de carte des secteurs urbanisés. Les demandes d'autorisations resteront soumises à l'avis du préfet au cas par cas.

2. RNU + Loi montagne, ces deux contraintes ne permettent pas de délivrer de permis de construire uniquement en continuité des parties urbanisées de la commune.

3. Le parc photovoltaïque : Ce parc a été inscrit comme projet depuis 2014 et ne peut se réaliser que s'il y a un PLU. Par ailleurs, ce type de projet ne relève pas de la compétence de la commune. C'est une instruction délivrée par l'Etat et qui s'inscrit plus globalement dans un projet du territoire en adéquation avec le SCOT (Schéma de Cohérence territoriale) qui définit les grandes orientations d'aménagement du territoire à long terme.

Toutes ces volte-face, ces contradictions, je ne les accepte pas.

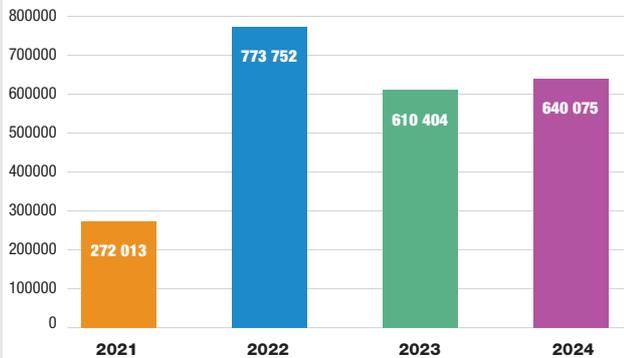
PERSPECTIVES D'AVENIR

Je reste avec mon équipe déterminée à poursuivre nos efforts pour le bien-être de notre communauté. Les projets en cours et à venir visent à renforcer la cohésion sociale, dynamiser l'économie locale et protéger notre environnement. Votre soutien et votre participation active sont essentiels pour construire ensemble l'avenir de notre commune.

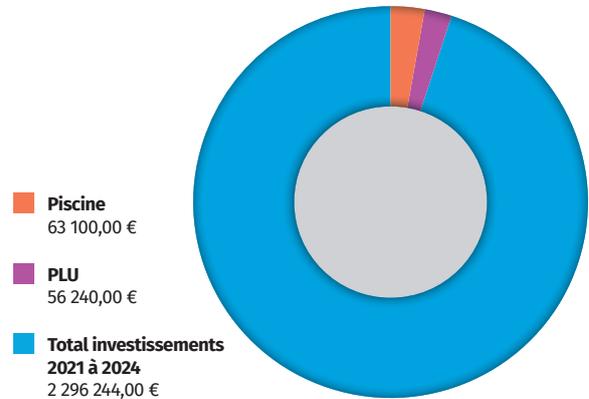
Ensemble, continuons à œuvrer pour un cadre de vie toujours meilleur.

Quelques chiffres (2021-2024)

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

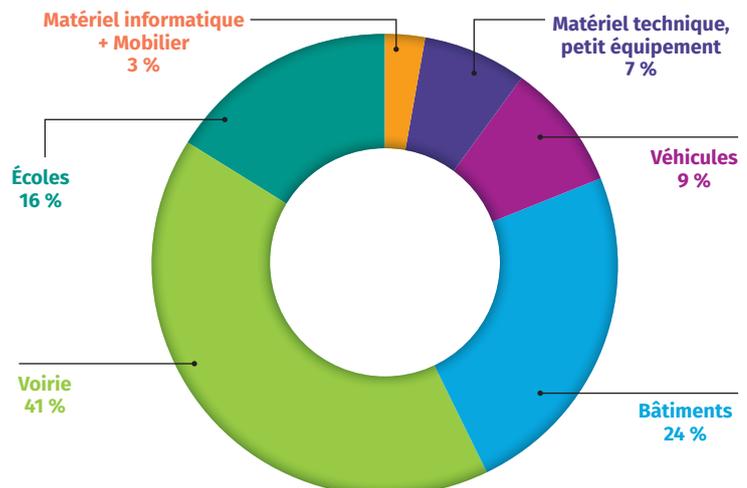


PROJETS NON ABOUTIS



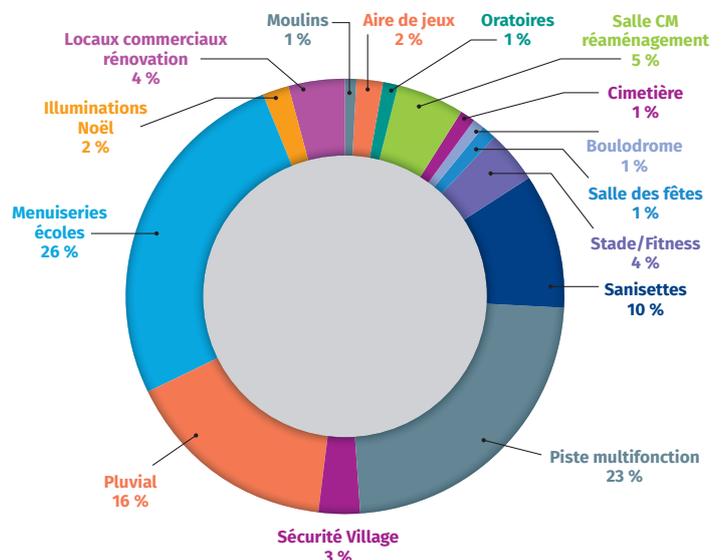
INVESTISSEMENT PAR SECTEUR

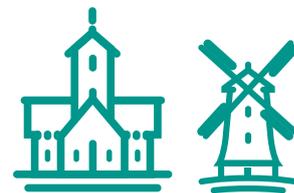
Investissement 2021 à 2024	
Matériel informatique + Mobilier	56 524,00 €
Matériel technique, petit équipement	169 966,00 €
Véhicules	194 566,00 €
Bâtiments	548 148,00 €
Voirie	933 409,00 €
Ecoles	374 614,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT 2021 à 2024	2 277 227,00 €



DÉTAIL

Moulins	12 786,00 €
Aire jeux/Jardin enfants/Square	26 181,00 €
Oratoires	13 020,00 €
Salle CM réaménagement	58 216,00 €
Cimetière	9 001,00 €
Boulodrome	12 916,00 €
Salle des fêtes	13 677,00 €
Stade/Fitness	46 820,00 €
Sanisettes Village	111 600,00 €
Piste multifonction	262 065,00 €
Sécurité Village	41 824,00 €
Pluvial (Peirard/Mistral)	181 230,00 €
Menuiseries Ecoles	296 372,00 €
Illuminations Noël	25 000,00 €
Locaux commerciaux rénovation	46 275,00 €





La Culture, toujours vivante à Régusse

UN NOUVEAU NOM POUR LA BIBLIOTHÈQUE

Dimanche 13 octobre 2024, sous un ciel d'automne, notre bibliothèque a revêtu un nouveau nom et s'appelle désormais la « Bibliothèque Nicole Sappe»



NUIT DE LA LECTURE 2024

Le Samedi 20 janvier de 15h à 18h à la Salle des Fêtes, la Bibliothèque de Régusse a organisé un concours de dictée sur le thème « Le corps », l'événement était en lien avec la Nuit de la Lecture (organisée pour sa 8^{ème} édition), initiée et soutenue par le ministère de la Culture.

Sur trente inscriptions, vingt-cinq personnes, résidents de Régusse et des communes environnantes de tous les âges, ont courageusement relevé le défi de faire la dictée. La lecture de la dictée de Bernard Pivot sur le cerveau a été assurée par **Madame Nicole Sappe**.



Des prix ont été décernés aux trois meilleures notes et un lot de consolation a été attribué à tous les participants.

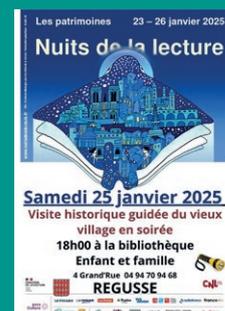


Dans l'attente de la correction, un goûter a été offert par la Municipalité.

ET EN 2025

Organisées pour la neuvième année consécutive par le Centre national du livre (CNL) sur proposition du Ministère de la Culture, les Nuits de la lecture sont revenues du 23 au 26 janvier 2025, sur le thème « **les patrimoines** ».

La bibliothèque a proposé une visite guidée du vieux village en soirée le samedi 25 janvier 2025 à 18h afin de faire connaître l'histoire de notre village aux enfants comme aux adultes.



ATELIERS D'HISTOIRE DE L'ART

La bibliothèque propose des **ateliers gratuits d'histoire de l'art**, pour s'initier aux méthodes fascinantes de l'évolution de l'expression artistique à travers les époques et les cultures du monde entier.

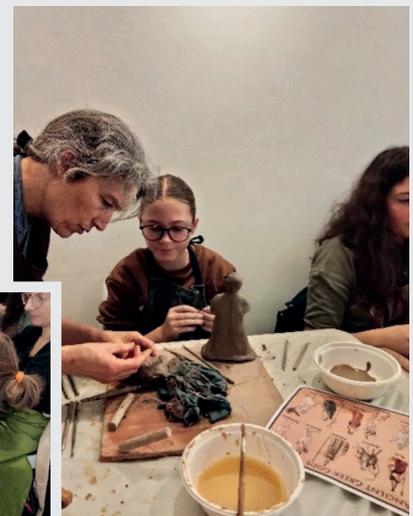
Les enfants peuvent s'initier à différentes formes d'art, comme la peinture, la sculpture, modelage, gravure etc... et même passer à la pratique avec l'aide de Madame **Anne-Elodie MEUNIER** Docteure en Lettres et Arts.



Programme 2024/2025

- 23 novembre 2024 : **Peindre aux pigments comme à la préhistoire**
- 21 décembre 2024 : **Creuser un cartouche égyptien**
- 11 janvier 2025 : **Modeler un dieu grec**
- 1er février 2025 : **Sculpter un bas-relief romain**
- 1er mars 2025 : **Assembler une mosaïque byzantine**
- 22 mars 2025 : **Peindre à l'œuf sur bois comme au Moyen-âge**
- 26 avril 2025 : **Graver une estampe Renaissance**
- 17 mai 2025 : **Tracer un lavis chinois**
- 14 juin 2025 : **Tailler une sculpture inuit**

Les samedis de 10h à 12h



ATELIERS NUMÉRIQUES



Des ateliers numériques ont été organisés de janvier à septembre 2024, en collaboration avec un conseiller numérique de la Médiathèque Départementale du Var.

CLUB DE LECTURE



Chaque mois, de septembre à juin, les participantes peuvent échanger sur leurs expériences littéraires et partager leurs coups de cœur. Moment très agréable de partage.

CONFÉRENCES HISTOIRE DE L'ART

La bibliothèque proposera également un cycle de conférences gratuites, « **de la Préhistoire aux Pré-impressionnistes** », pour s'initier aux principaux courants artistiques et comprendre les œuvres d'art à travers l'approche d'un spécialiste en histoire de l'art, toujours avec Madame **Anne-Elodie MEUNIER**.

Les conférences proposent aux participants d'acquérir des clés de compréhension et des notions sur l'histoire de l'art qui vous permettront de :

- Savoir décrypter une œuvre d'art et d'explorer son contenu
- Connaître les mouvements artistiques
- Revisiter l'histoire culturelle à travers les arts.





Un développement durable de plus en plus présent.

DÉFI FAMILLE

Le Défi famille à biodiversité positive s'est tenu du 5 octobre au 14 décembre 2024. C'est une opération financée par l'Office Français de la Biodiversité qui a été organisée à Régusse par le Parc Naturel du Verdon en partenariat avec la commune de Régusse.

11 familles ont participé à cette aventure dans le but d'apprendre à jardiner dans le respect de la faune et de la flore au cours de plusieurs rendez-vous :

- 2 octobre : atelier de jardinage pour la création d'une butte de culture et la plantation d'herbes aromatiques
- 6 octobre : balade à la découverte de la biodiversité de Régusse
- 16 novembre : atelier de jardinage pour la plantation d'une haie favorisant la biodiversité
- 30 novembre : atelier de fabrication d'abris pour la faune du jardin et restitution du Défi Famille à biodiversité positive à Régusse.



L'opération s'est terminée le 14 décembre par un spectacle sur les oiseaux, animé par la compagnie « l'Araignée au plafond », qui a enchanté petits et grands.

Les herbes aromatiques et les plantations faites, ainsi que les mangeoires et nichoirs fabriqués par les familles sont désormais entretenus par les participants de l'opération.



MEGOTHON

Le Megothon (ramassage de mégots) s'est tenu le 1^{er} juin à Régusse, en collaboration avec l'association TERRA VIVA.

Beaucoup de mégots sur le cours et au boulodrome. La récolte a été fructueuse !



COMPOST



En raison de problèmes de financement, les bacs à compost n'ont pu être installés début 2024 comme prévu par la CCLGV.

Un premier bac est prévu début 2025, il sera installé à côté du parking du boulodrome.

Loi du 1^{er} janvier 2024 : les particuliers doivent trier les biodéchets (ordures ménagères) à la source.

Mairie et Communauté de Communes doivent proposer aux particuliers des dispositifs de collecte séparée.

DÉBROUSSAILLEMENT

Nous vous rappelons nos obligations en matière de débroussaillage.

En conséquence, les OLD doivent s'appliquer sur un rayon de 50 mètres autour de toutes les constructions, y compris sur les parcelles voisines (avec l'accord du voisin), et ce sur toute la commune, même dans les zones très proches du village.

Débroussailler, qu'est-ce que c'est ?

Débroussailler vise à réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres autour de vos bâtiments ou autres équipements.

Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichage. Le débroussaillage correspond à plusieurs types de travaux : des travaux de réductions fortes de la végétation qui peuvent nécessiter la coupes d'arbres ou d'arbustes, l'entretien qui consiste à maintenir une faible masse de végétaux au sol en coupant les herbes et la broussaille, et le nettoyage qui comprend l'élimination des déchets végétaux et l'éloignement de tout potentiel combustible aux alentours de l'habitation.

Réduire et contrôler la végétation aux abords de son habitation permet de diminuer l'intensité des feux et de limiter leur propagation.

A noter que cette année encore, l'état a mandaté l'ONF pour agir sur notre commune. L'ONF devrait effectuer, cet automne, un contrôle, cette fois répressif, sur les propriétés déjà contrôlées en mars 2023.

Attention, suite au refus du PLU (Plan Local d'Urbanisme) et au maintien de la commune dans le RNU (Règlement National d'Urbanisme), la totalité de la commune est considérée comme étant située en zonage naturel.

OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT DANS LE VAR

COMMENT DÉBROUSSAILLER ?

50 m autour du bâti (possibilité d'un prolongement jusqu'à 100 m) :

- Distance minimale de 3 m entre le feuillage/branchage de chaque arbre, arbuste et buisson
- Élimination des arbres, arbustes et buissons morts ou malades
- Élimination des arbres, arbustes et buissons dominés par le feuillage/branchage d'un autre arbre
- Élagage des branches des arbres sur 2,5 m minimum

Distance minimale de 3 m entre la construction (toiture et autres installations incluses) et :

- les premiers feuillages/branchages des arbres.
- le ramassage et l'élimination des débris végétaux (feuilles, aiguilles...) au sol et sur la toiture.

Possibilité de laisser des :

- Bouquets d'arbres de diamètre maximum de 15 m
- Bouquets d'arbustes de diamètre maximum de 3 m

Sur les voies d'accès privées :

- Voie d'accès libre de toute végétation sur 4 m x 4 m
- Suppression des buissons 2 m de chaque côté de l'emprise de la voie

PAS DE TRAVAUX LES JOURS À RISQUE ROUGE OU ROUGE ÉCARLATE

Pour connaître le risque incendie et les possibilités d'accès aux massifs forestiers : www.var.gouv.fr - actions de l'Etat - forêt

RÉGLEMENTATION DE L'EMPLOI DU FEU

- Interdiction en tout lieu et en tout temps de brûler des déchets y compris des déchets verts** (déchets de jardin, taille...)
- Interdiction de fumer et de jeter des objets en ignition (ex : mégot de cigarette) dans les bois, forêts, landes, maquis et garrigues à risques

Dérivations	Réglementation à l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues ou de surfaces agricoles ou de végétations proches de massifs forestiers											
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Avril	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Porter ou allumer un feu	INTERDIT											
Fumer	INTERDIT											
Incendier des végétaux coupés ou sur pied	INTERDIT											
de :	INTERDIT											
• Déchets légers de débroussaillage	POSSIBLE Si absence de vent fort et si épave de pollution de l'air*											
• Végétaux infestés par des organismes nuisibles	POSSIBLE Si vent inférieur à 10km/h et si épave de pollution de l'air*											
• Travaux agricoles/forestiers	POSSIBLE Si vent inférieur à 10km/h et si épave de pollution de l'air*											
(cutter (herminette))	POSSIBLE Si vent inférieur à 10km/h et si épave de pollution de l'air*											
Allumer des feux de cuisson ou d'artifice	POSSIBLE Si vent inférieur à 10km/h et si épave de pollution de l'air*											

* Pour connaître les données de pollution de l'air de votre commune : airparjournal.org

****Bûlage de déchets verts uniquement si dérogation**

- Entre 0h et 10h30 par vent faible, éloigné des arbres
- Surveillance permanente avec moyens d'extinction
- En fin d'opération : extinction totale du foyer par "toyage"

ALERTE AMBROISIE

L'ambrosie est une plante ou mauvaise herbe originaire d'Amérique du Nord. On la retrouve principalement dans les terrains en friche, en bordure de route ou dans les jardins non entretenus. Invasive et très résistante, elle est responsable d'allergies sévères. (Rhinites, conjonctivites, urticaire, eczéma...) À ce titre, il est préférable de s'en débarrasser dès qu'elle commence à pousser dans le jardin.

Comment la reconnaître ?

C'est une plante verte (mauvaise herbe) reconnaissable par sa tige velue, droite et légèrement rougeâtre. Ses ramifications terminent avec des feuilles vertes découpées et des fleurs vertes / jaunes en forme d'épis qui virent au jaune une fois fleuries. Au bout, elles ont des petites graines épineuses de quelques millimètres. Envahissante, la plante peut mesurer jusqu'à 150 cm de hauteur.



CHENILLES PROCESSIONNAIRES

En raison de la multiplication des chenilles processionnaires et de leur danger urticant, la FREDON PACA nous demande d'identifier les besoins et les problématiques que nous rencontrons avec ces nuisibles sur notre commune, afin de pouvoir mettre au point des méthodes de lutte adaptées.

Nous remercions les Régussois de nous signaler la présence éventuelle de ces insectes (et en quelle quantité) sur leur propriété.



Les jeunes ne sont pas oubliés

UNE CHAMPIONNE DU MONDE À RÉGUSSE

Stage initié par Michel Petit conseiller municipal en charge du sport en partenariat avec la commune.

Marion MONTANARI, championne du monde dans plusieurs disciplines de sports « pieds-poings » et championne de France de boxe anglaise, a encadré un stage sur une journée avec 34 participants de 15 ans à 50 ans.

Un franc succès !

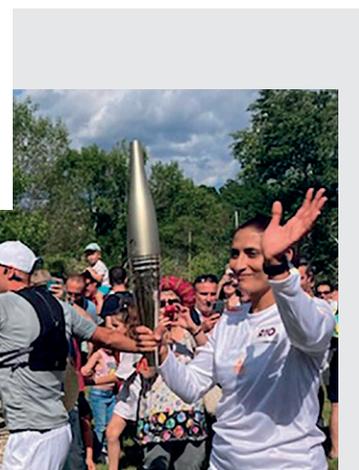


©Alexandre Escudero Picture

PORTAVENTURA

Les Ados se sont rendus au Parc PortAventura en Espagne durant les vacances d'avril accompagnés de l'équipe d'animation.

Pas moins de 59 jeunes ont pu s'évader le temps d'une semaine afin de découvrir les différentes attractions.



PASSAGE DE LA FLAMME OLYMPIQUE

Vendredi 10 mai, les enfants de l'accueil de loisirs se sont rendus aux Salles-sur-Verdon afin d'assister au passage de la flamme olympique et participer aux différentes activités proposées.

LAUTARET

Durant les vacances d'été, les ados ont séjourné au Lautaret, près du Lac de Serre-Ponçon.



Ils ont pu découvrir ce lieu grâce à des activités sportives, comme le rafting, le canyoning, la trottinette tout terrain ou encore le paddle.



FÊTE DE LA SCIENCE

Le dimanche 13 octobre 2024, une vingtaine d'enfants a participé à la Fête de la Science. Ils ont pu participer à des ateliers proposés par les jeunes du Conseil Municipal des jeunes accompagnés par nos animateurs.



L'aquarium.



Bacs sensoriels sur les états de l'eau.

DEUX CLASSES DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DE RÉGUSSE AU CLAOU

Deux classes CM1-CM2 de l'école primaire de Régusse (celles d'Isabelle Boudier Directrice et de Nelly Nembri) sont engagées depuis 2024 déjà dans un travail en classe et sur le terrain du Claou : zone naturelle sensible appartenant au Département. Le Conseil général finance la réhabilitation du parcours botanique (avec Karine Monier) et le parcours de course d'orientation.



Pour le sentier botanique, les élèves doivent reconnaître les différents niveaux de végétation de ce boisement mixte (arbres, arbrisseaux, sous-arbrisseaux et plantes herbacées), reconnaître les espèces remarquables identifiées par 2 botanistes bénévoles de l'association InfloVar (Georges Rebuffel et Jacques Dhennin) ; puis produire une suite en classe.



La vie du village

13 FÉVRIER 2024

Les boucles du Haut-Var. Un sprint spectaculaire dans Régusse !



11 JUILLET 2024

JAZZ VERDON
avec le groupe ANATOLE



17 FÉVRIER 2024

CARNAVAL
Joyeux et coloré. Organisé par les Dentelles de Jaya.



26 JUILLET 2024

SOIRÉE OPÉRA
Avec le groupe ACMÉ
En l'église Saint-Laurent.



11 MAI 2024

SPECTACLE DE RUE.
Franc succès sur la place féodale !



4 AOÛT 2024

FÊTE DES MOULINS
Toujours autant de succès.



15 SEPTEMBRE 2024
FORUM DES ASSOCIATIONS



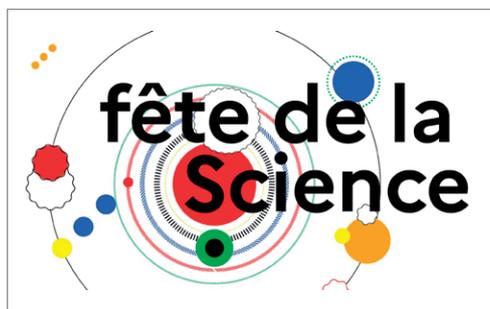
31 AOÛT 2024
AIOLI
Délicieux et festif !



19 OCTOBRE 2024
OCTOBRE ROSE
Une marche conviviale
en partenariat avec
les marcheurs
de Régusse.



17 AOÛT 2024
80^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU
DÉBARQUEMENT DE PROVENCE
Belle participation !



13 OCTOBRE 2024
FÊTE DE LA SCIENCE
Deux expositions salle
du Conseil Municipal :
**Regards croisés
autour de la pénurie
d'eau (Gulliver) et
Désertification
(IRD Marseille).**

31 DÉCEMBRE 2024
FEU D'ARTIFICE





Ateliers seniors en 2024 et Projets 2025

Les ateliers 2024 ont continué et les Régussoises et Régussois ont pu découvrir et finir par s'initier aux ateliers : mémoire, nutrition, Pilates, et Yoga.



Atelier Sophrologie.

EN 2025

Chaque année, nous tenons à nous renouveler. 2025 a débuté par la réflexothérapie (4 séances), suivi par la sophrologie (8 séances). Nous attendons de nouveaux ateliers, par exemple, la coordination corps et mental par la danse, un nouvel atelier mémoire très demandé, l'équilibre et peut-être quelques nouveautés, qui seront animés comme à chaque fois avec un intervenant extérieur diplômé. Ces ateliers ont toujours lieu le mardi matin, les inscriptions se font en mairie auprès de Carole ou Laura.

Journée de la femme le 8 mars 2024

Outre des vidéos de féministes célèbres, des audios sur le parcours d'émancipation de la femme de la révolution à nos jours, nous vous avons proposé une vidéo d'une vidéaste locale **Charlène Broucxa**.

Olympe de Gouges était à l'honneur. Des dossiers sont à disposition sur la violence faites aux femmes, les aides, les numéros utiles pour vous guider.



©LZ/Adobe Stock



©Abaca Press/Alamy

EN 2025

La journée de la femme du samedi 8 mars a mis à l'honneur **Simone Veil** et la loi sur l'avortement. Avec une exposition, des vidéos et des dossiers sur la journée des droits de la femme.

OCTOBRE ROSE 2024

Une marche à été organisée par la mairie en partenariat avec **les marcheurs de Régusse**, suivie d'un goûter très convivial.



PRÉVENTION DES CHUTES

Dans le cadre de la semaine des personnes âgées, un atelier prévention des chutes a été animé par **Céline Lenoir** de l'ASR.

La Ruche aux idées

La ruche est installée à Régusse et ouvre ses portes à toutes les abeilles, (petites ou grandes).

Nos abeilles ont butiné en Provence cette année encore, avec la visite de Toulon, Draguignan, Régusse, Aix-en-Provence, Barjols, mais elles sont aussi très présentes dans le village pour réaliser des cartes de vœux, de la peinture, des couronnes pour Noël, du tricot etc. En 2025 elles ont commencé par visiter Saint-Maximin et feront bien d'autres sorties.

Pour les rejoindre, il vous suffit de venir le lundi après-midi, pour le moment à la bibliothèque puis dans la salle des fêtes dès qu'elle réouvrira. Sans inscription, l'animation est totalement gratuite et ouverte à tous.

L'animatrice **Laure** vous attend.





Le Conseil Municipal Des jeunes

Visite du Sénat et de l'Assemblée Nationale, Visite du Musée Grévin, Fête de la Science, Ramassage des déchets. Cette année encore, le Conseil Municipal des Jeunes a été très actif.

VISITE DU SÉNAT ET DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Du 5 au 7 mars 2024

Le Conseil Municipal des Jeunes de Régusse a été invité par le **Sénateur Jean Bacci**, à venir visiter les institutions de notre pays : le Sénat et l'Assemblée Nationale.

Ils ont pu également profiter d'un bon repas au restaurant du Sénat en compagnie de Jean Bacci.

Ils ont ensuite pour la plupart, découvert la Tour Eiffel et le Musée Grévin.



Sénat - Salle des conférences.



Sénat - L'escalier d'honneur.



Sénat - Le repas.



Au Musée Grévin



Devant la Tour Eiffel.

NETTOYONS LE SUD

Le samedi 13 avril, le Conseil Municipal des Jeunes a également organisé la journée de ramassage des déchets proposée par la Région Sud.



CCFF

Le CCFF et ses 28 bénévoles qui cette saison malgré un véhicule vieillissant a patrouillé pour la sécurité de tous. **60 sorties effectuées cet été, 3600 km avalés et 1 départ de feu circonscrit rapidement.**



RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Calendrier 2025.

Mercredi 2 avril 2025
Mercredi 7 mai 2025
Mercredi 4 juin 2025
Mercredi 1 ^{er} octobre 2025
Mercredi 5 novembre 2025
Mercredi 3 décembre 2025

Du 1^{er} juin au 30 septembre une autorisation d'emploi du feu pour utiliser son barbecue est obligatoire. Celle-ci est valable par période de trois semaines renouvelables. Cette autorisation n'est délivrée que pour les barbecues bâtis accolés à la maison ou sur un périmètre sécurisé de 5 m minimum. Les petits barbecues mobiles sont fortement déconseillés en raison de leur dangerosité. Ce formulaire est à retirer en mairie, ou sur le site de la Préfecture. Merci de votre civisme.

CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale est à votre disposition pour vous aider à monter vos dossiers APA (Aide Personnalisée autonomie). Vous avez plus de 60 ans, et besoin d'aide pour vos courses, l'entretien de votre maison, le Conseil Départemental peut vous accorder des heures selon votre perte d'autonomie et vos revenus. N'hésitez pas, les agents communaux **Carole** et **Céline** sont à votre écoute pour vous conseiller et vous aider à remplir les dossiers.

Il en va de même pour la téléalarme, une sécurité lorsque l'on vit seul(e) ou en couple mais avec des soucis de santé. Une aide du département vous sera accordée si vous bénéficiez de l'APA. Le CCAS se charge de transmettre votre demande auprès de Présence Verte.

Le CCAS travaille en collaboration étroite avec les assistantes Sociales qui assurent des permanences les lundis et jeudis matin.

Le CCAS qui cette année encore a permis la distribution de 268 colis de Noël pour les plus de 75 ans* et a octroyé 2 bourses au permis à des jeunes du village ainsi que 2 formations BAFA qui seront reconduites l'année prochaine. La navette des seniors circule trois fois par semaine à la demande.



AU REVOIR FRANÇOIS



François HEMON est né le 18 février 1932 à Saint Denis, d'une première union il aura trois enfants, en secondes noces il épousera Ginette. Après son installation à Régusse, il entrera en 1975 comme agent d'entretien à la Mairie de Régusse ou il occupera aussi l'emploi de garde champêtre. Certains se souviendront d'être allés à l'école avec François comme chauffeur.

En 1992, l'heure du départ en retraite a sonné, mais très investi dans sa commune il sera successivement conseiller municipal, puis adjoint au maire sous le mandat de René ROUX. Il sera très actif au niveau associatif. Président du CLAR (Club de loisirs des Aînés Régussois) pendant de longues années, il animera avec son humour et sa bonne humeur les traditionnels Lotos des associations. Président du Comité des Fêtes organisant de nombreuses soirées dansantes en se glissant dans le costume de DJ.

Après le décès de Ginette, il ira s'installer du côté de Bormes les Mimosas, où il coulera des jours tranquilles. Nos pensées vont à sa famille.



**DU 15 AU 19 FÉVRIER 2025
LES BOUCLES DU HAUT-VAR**

**8 MARS 2025
JOURNÉE DE LA FEMME**



**11 JUILLET 2025
CONCERT
ATOUT CŒUR (sax)**
Organisé par
les Festivités
Régussoises



**21 JUIN 2025
FÊTE DE LA MUSIQUE
MIDNIGHT STEPPERS BAND
(Stade)
D.K. EVENTS
(Cours Gariel)**

**14 JUILLET 2025
CONCERT
Groupe AOILI**



**17 JUILLET 2025
JAZZ VERDON
CHECKY SWINGER**



**18 JUILLET 2025
LOTO PLEIN AIR
SNAP FINGERS**
Organisé par les
Festivités Régussoises

**25 JUILLET 2025
SOIRÉE MOUSSE
PASCAL ANIMATION**
Organisée par
les Festivités Régussoises



**8 AOÛT 2025
CONCERT
IDEM 13**
Organisé par
les Festivités
Régussoises



**15 AOÛT 2025
SOIRÉE CABARET
FANTASTIK'ART**

**16 AOÛT 2025
CONCERT
PHILIPPE LEROY
(sosie Cloclo)**
Organisé par
les Festivités Régussoises



LES TERRASSES DU MARDI ...

Comme chaque année, tous les mardis soir de juillet et août, des concerts animeront notre village.

1^{ER} JUILLET
PAT TRIO
Chansons
françaises
de tous temps



© Narundi - Loucatlen



8 JUILLET
NARUNDI
Variétés
internationales,
lounge, jazz



29 JUILLET
ROOTS EXPERIENCE
Musique Jah, Reggae



19 AOÛT
SNAP FINGERS
Reprises POP/ROCK

15 JUILLET
JONATHAN POTIER
Reprises françaises et
internationales



5 AOÛT
WATASHI MUSIS BAND
Reprise année 50
à nos jours

12 AOÛT
SPACE COWBOYS
Duo FUNK-ROCK



22 JUILLET
GROUPE DUO 3D
Variétés française et
internationale, disco,
funk, pop, rock, jazz



26 AOÛT
FABIEN GUIPONI
Guitare, voix/Pop rock

... ET LES MARCHÉS NOCTURNES

Tous les mercredis soirs, Concerts, artisanat, restauration,



YVAN
Reprises françaises
et internationales



LES CONCERTS DU MARCHÉ :

9 juillet YVAN
16 juillet YVAN
23 juillet SEE NO NAME
30 juillet YVAN
6 août YVAN
20 août YVAN
27 août YVAN



SEE NO NAME
Variété, Pop, Rock





Nuisances sonores, ce que dit la loi :

ARRÊTÉ EN DATE DU 20 SEPTEMBRE 2002

Relatif à la lutte contre les bruits de voisinage dans le département du Var.

EXTRAIT :

ARTICLE 7 : Les travaux bruyants sur la voie publique ainsi que sur les chantiers proches des habitations devront être interrompus entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente nécessaire pour le maintien de la sécurité des personnes et des biens.

En cas de nécessité de maintien d'un service public, des dérogations exceptionnelles peuvent être accordées par les Maires, ou le Préfet, en dehors des heures et jours autorisés à l'alinéa précédent. Les riverains devront être avisés par affichage par l'entrepreneur des travaux au moins 48 h 00 avant le début du chantier.

ARTICLE 8 : Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes précautions et toutes dispositions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux tels que ceux provenant d'appareils de radiodiffusion ou de reproduction sonore, d'instruments de musique, d'appareils ménagers ainsi que de ceux résultant de pratiques ou d'activités non adaptées à ces locaux.

ARTICLE 9 : Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30
- les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
- les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.

ARTICLE 10 : Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage.

Les propriétaires de chiens doivent éviter que ceux-ci n'aboient de façon répétée ou intempestive : les conditions de détention de ces animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence.

ARTICLE 11 : L'emploi des appareils sonores d'effarouchement des animaux ou de dispersion des nuages utilisés pour la protection des cultures doit être restreint aux quelques jours durant lesquels les cultures doivent être sauvegardées.

Leur implantation ne peut se faire à moins de 250 mètres d'une habitation ou d'un local régulièrement occupé par un tiers.

Le nombre de détonations par heure pourra, en cas de besoin, être fixé de manière individuelle par les Maires par arrêté municipal.

Leur fonctionnement est interdit du coucher du soleil au lever du jour.

ARTICLE 12 : Les éléments et équipements des bâtiments doivent être maintenus en bon état, de manière à ce qu'aucune diminution anormale des performances acoustiques n'apparaisse dans le temps. Le même objectif doit être appliqué à leur remplacement.

Les travaux ou aménagements ne doivent pas avoir pour effet de diminuer sensiblement les caractéristiques initiales d'isolement acoustique des parois.

Toutes précautions doivent être prises pour limiter le bruit lors de l'installation de nouveaux équipements individuels ou collectifs dans les bâtiments.

Les mesures seront effectuées conformément à la norme NF S31 057 concernant la vérification acoustique des bâtiments.

ARTICLE 13 : Le Maire peut prendre des arrêtés municipaux complétant les dispositions du présent arrêté en application de l'article L.1311-2 (ex L.2) du Code de la Santé Publique et en application du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-2 et L.2214-4.

Il peut définir notamment des zones autour d'établissements sensibles tels qu'hôpitaux, maternités, crèches, écoles... dans lesquelles des dispositions plus contraignantes sont prises pour la protection contre le bruit.

ARTICLE 14 : Les infractions au présent arrêté sont relevées par les officiers et agents de police judiciaire, par les gardes-champêtres, et par les agents mentionnés à l'article L.571-18 de l'Ordonnance du 18 septembre 2000 précitée (ex article L.21 de la loi du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit, précitée).

Les infractions peuvent être relevées sans recours à des mesurages acoustiques pour des bruits de voisinage liés aux comportements. Pour ceux qui sont liés à des activités professionnelles, culturelles, sportives ou de loisirs, les infractions sont constatées par des mesurages acoustiques conformes à la norme NF S31-010 actuellement en vigueur. Ces infractions pourront être sanctionnées :

- par des contraventions de 1ère classe lorsqu'elles font référence uniquement au Code Général des Collectivités Territoriales :
- par des contraventions de 3ème classe lorsqu'elles font référence à l'article L.571-18 de l'Ordonnance du 18 septembre 2000 précitée (ex article L.21 de la loi du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit, précitée) :
- par des contraventions de 5ème classe lorsqu'elles font référence à l'article 6 du décret n° 98-1143 du 15 décembre 1998, relatif aux prescriptions applicables aux établissements et locaux recevant du public et diffusant à titre habituel de la musique amplifiée, à l'exclusion des salles dont l'activité est réservée à l'enseignement de la musique et de la danse et son arrêté d'application publié la même date.

ARTICLE 15 : L'arrêté préfectoral du 12 juillet 1989 relatif à réglementation du bruit dans le département du Var, est abrogé.

ARTICLE 16 : Le Secrétaire Général de la préfecture du Var, les Sous-Préfets des arrondissements de Brignoles et de Draguignan, les Maires du département, le Commissaire divisionnaire, directeur des Polices Urbaines du Var, le Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie du Var, le Commandant de la Compagnie Républicaine de Sécurité (CRS), le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales, le Directeur Départemental de l'Équipement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du département du Var.



RÉGUSSE C'EST VOUS !

Corinne Somny/Pascale Dubuc/Gérard Darrigol.

Immobilisme = temps perdu !!!

Une année s'est écoulée depuis le précédent bulletin d'information. L'inaction de la municipalité a conduit à l'abandon de la piscine par la Maire depuis le refus par les services de l'État du projet présenté par celle-ci. Aucun autre projet n'a été proposé à la population. **Fermeture de la salle des fêtes**, suite à une visite des Services de l'État en mars 2024. Une année plus tard les Régussois et Associations ne peuvent toujours pas utiliser cette salle, alors que les budgets présentés au Conseil municipal sont votés pour remettre en ordre ce bâtiment. Plus fort **depuis novembre 2024, le CM a voté à notre initiative une enveloppe de 25 000 euros** pour remettre en état les jeux dans les écoles et parc, notre Groupe a fourni deux devis. Qu'attend le Maire pour remettre en état les jeux des enfants !!! **Le PLU a été rejeté par la majorité du Conseil municipal**, il n'a aucune ambition pour le développement de notre village et le respect des droits des Régussois. **Impôts**, les oppositions ont voté une baisse de 20% de la taxe sur les résidences secondaires qui avait été majorée de 40% par le Maire. **Prime pouvoir d'achat** nous avons demandé dès son annonce par les pouvoirs publics sa mise en place avant les fêtes de Noël 2023 pour tous les agents de la collectivité. **Défiance à l'égard du Maire, elle n'a plus de majorité** et entend conserver son fauteuil plaçant son égo devant l'intérêt général de la population. Depuis quelque mois la municipalité est l'objet d'enquêtes judiciaires concernant la gestion des affaires communales. Il est temps de retrouver de la sérénité avec des Élus au service de l'intérêt général et de la population.

RÉGUSSE NOTRE AVENIR !

René BONNET, Josiane BRENIER, Ghyslaine VELLA.

UNE FOIS DE PLUS !

Une cinquième année de mandat et la méthode travail de Madame le Maire reste inchangée.

UNE FOIS DE PLUS !

La charrue a été mise avant les bœufs.

Après 3 projets d'office du tourisme non aboutis, autant voire plus pour la piscine, nous voilà aujourd'hui confrontés au projet du cours Alexandre Gariel.

Des initiatives ont été prises concernant un plan de circulation, aménagement des terrasses etc... voilà qu'aujourd'hui Madame le Maire, suite à des problèmes de conformité et de mécontentements de la part des Régussois, fait appel à un cabinet d'architecture, d'urbanisme et d'environnement pour assister la commune dans la réorganisation des espaces du Cours Gariel.

Madame le Maire : LE MAL EST DÉJÀ FAIT !

Nous réitérons notre sentiment, le même que celui des années précédentes : ne perdons pas espoir, Régusse mérite toute notre attention et notre amour.

POUR RÉGUSSE

Raynald Cadoret - Conseiller municipal.

Nous entamons la 5^{ème} année de la mandature de Mme JEANNERET. Qui ne regrette pas la précédente mandature de Mme HOUY ? nous avons tout simplement « moins » là où nos communes voisines ont constamment avancé : Barjols a réouvert sa piscine, Aups a son nouveau collège avec sa salle de cinéma et bientôt une extension de sa zone d'activité...

J'affirme que le commandement de notre commune est défaillant dans sa capacité à unifier, défendre et promouvoir l'intérêt général, tout en ne s'astreignant pas à un travail rigoureux au service du développement de notre village. 5^{ème} année de mandature : moins de commerce, pas de piscine, pas de salle des fêtes, un tissu associatif qui cherche toujours le soutien de la mairie... A Régusse, malgré une motion de défiance votée à la majorité du conseil municipal, notre maire s'accroche.

J'ai conscience que le fonctionnement actuel de notre conseil municipal n'est pas satisfaisant : j'assume de dire qu'il est pourtant nécessaire pour contrôler et défendre l'intérêt des Régussoises et des Régussois face à un maire qui n'est pas à la hauteur de la tâche. Les dysfonctionnements sont nombreux.

Malgré ces difficultés, je tiens à souligner mon engagement à rester attentif, à étudier et définir comment contribuer en faveur de toute actions utiles aux Régussoises et Régussois.



MAIRIE DE RÉGUSSE

Cours Alexandre Gariel

83630 Régusse

Tél. : **04 94 70 16 23**

Site : <https://mairie-regusse83.fr>

Retrouvez toute l'information en temps réel
sur notre borne interactive devant la mairie
ou sur le site : <https://regusse.hallmycity.fr>

